



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} septembre 2026 – 19H00**

L'an deux mil vingt-six, le premier septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 27 août 2026 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Nbre de conseillers en exercice : 15.

Le Maire procède à l'appel des élus.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, M. Sébastien KOSLOFF, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Jean-Claude DUHAMEL, Mme Karine FRANÇOIS, M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Nathalie LEFRANC, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Marion DELARUE, M. Eddy LEFORTIER, Mme Emmanuelle BEIGNON, M. Emmanuel ANGOT, M Jean Marie MAHIEU, Mme Laure DENIS, conseillers municipaux ;

Était absente et représentée :

Mme Sandra LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU jusqu'à son arrivée.

Nbre de présents : 14

Nbre de votants : 15

Présence de Jean-Paul BARDOU, journaliste.

ORDRE DU JOUR

- * Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 juillet 2026 ;
- * Choix des entreprises pour l'aménagement du bourg ;
- * Choix du coordinateur de Sécurité et de Protection de la Santé – marché aménagement du bourg (cf. tableau) ;
- * Décision modificative : travaux de réfection de voirie ;
- * Réalisation d'un contrat de prêt transformation écologique d'un montant total de 481 476 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux de rénovation extension de la cantine scolaire en un bâtiment à usage scolaire et associatif ;

Questions diverses

Désignation des secrétaires de séance ;

Mmes Karine FRANÇOIS et Pascale GASNIER-MENANTEAU sont désignées secrétaires de séance.

***Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 juillet 2026;**

Aucune remarque sur le PV du Conseil du 21 juillet 2026 : approuvé à l'unanimité.

Signature du PV par les deux secrétaires de séance.

*Choix des entreprises pour l'aménagement du bourg ;

Le Maire expose que la procédure de consultation publique pour le recrutement des entreprises, constituée de 2 lots, a été lancée par un Avis d'Appel Public à Concurrence initial publié sur la plateforme UAMC le 19 juin 2026 et dans le journal d'annonces légales la Manche Libre le 27 juin 2026 puis un Avis rectificatif a été publié le 18 juillet 2026 :

- Date limite de remise des offres le 03 août 2026,
- La procédure utilisée est une procédure adaptée ; les entreprises étaient invitées à remettre une offre pour le 03 août 2026 à 14h au plus tard,
- 5 offres au total ont été reçues, puis analysées par le maître d'œuvre et présentées en commission d'appel d'offres le 24 août 2026.

Lot n°	Intitulé	Nom des entreprises ayant déposé une offre		
01	Terrassements – Voirie – Réseau pluvial – Equipements Electriques - Signalisation	COLAS FRANCE	EIFFAGE ROUTE	SARL JONES TP
02	Aménagement paysagers - Mobiliers	CONCEPT PAYSAGE	SARL CLEAN PAYSAGE	

- Critères de sélection : Critère n°1 : Prix – pondération de 40% / Critère n°2 : Technique – pondération de 60%.

Pour rappel, le montant des travaux a été estimé à 1 403 000,00 € HT soit 1 683 600,00 € TTC.

Mickaël HAUSSIN fait un résumé de l'analyse des offres et du choix de la CAO.

Montant des offres pour le lot 1 :

Candidat		Montant DQE (€ HT)	TOTAL (€ HT)
COLAS FRANCE	TF	470 153,32 €	1 566 237,47 €
	TO1	315 753,35 €	
	TO2	780 330,80 €	
EIFFAGE ROUTE	TF	373 562,99 €	1 337 464,87 €
	TO1	265 076,40 €	
	TO2	698 825,47 €	
SARL JONES TP	TF	322 968,95 €	1 199 962,85 €
	TO1	247 937,00 €	
	TO2	629 056,90 €	

Notes obtenues :

Candidat	Note prix pondérée (40 %)	Note technique pondérée (60 %)	NOTE GLOBALE / 100	Classement
COLAS FRANCE	30,65	54,30	84,95	3
EIFFAGE ROUTE	35,89	57,00	92,89	2
SARL JONES TP	40,00	57,60	97,60	1

Pour le lot 2, l'offre du candidat Concept Paysage a été jugée irrecevable car elle ne concernait pas notre commune. Un seul candidat a donc été retenu. La CAO n'a pas souhaité relancer le marché pour ce lot même si l'offre de Clean Paysage est au-dessus de l'estimation initiale. En effet leurs réalisations sont de bonne qualité.

Candidat	Montant DQE* (€ HT)	Offre la plus faible / Offre considérée	Note prix / 100	Note pondérée (x 40 %)
SARL CLEAN PAYSAGE	151 100,64 €	1	100	40

* Montant toutes tranches confondues

Candidat	Montant DQE (€ HT)		TOTAL (€ HT)
SARL CLEAN PAYSAGE	TF	31 447,00 €	151 100,64 €
	TO1	59 339,35 €	
	TO2	60 314,29 €	

Le Maire réexplique les différentes tranches sur la carte murale.

Emmanuelle BEIGNON s'interroge sur l'accès au garage de la maison située en face de la salle Edeline qui est actuellement en vente. Il en sera tenu compte dans le cadre de la sécurisation devant la salle, le déplacement de cet accès sur la parcelle privée ne semble pas possible mais à vérifier.

Le Maire propose, au vu du rapport d'analyse des offres et des motifs exposés dans celui-ci lors de la commission d'appel d'offres, d'attribuer les marchés publics aux attributaires suivants :

Lot	Intitulé	Titulaire	Ville	Montant HT Tranche Ferme	Montant HT Tranche optionnelle 1	Montant HT Tranche optionnelle 2
01	Terrassements – Voirie – Réseau pluvial – Equipements Electriques - Signalisation	SARL JONES TP	Tournay sur Odon	322 968,95 €	247 937,00 €	629 056,90 €
02	Aménagement paysagers - Mobiliers	SARL CLEAN PAYSAGE	Bretteville sur Laize	31 447,00 €	59 339,35 €	60 314,29 €
TOTAL HT				354 415,95 €	307 276,35 €	689 371,19 €
TOTAL TTC				425 299,14 €	368 731,62 €	827 245,43 €

Vote : Pour : 15 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix

*** Choix du coordinateur de Sécurité et de Protection de la Santé – marché aménagement du bourg (cf. tableau) ;**

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter un coordinateur Sécurité et de Protection de la Santé dans le cadre des travaux de requalification et valorisation de la traversée du bourg de Cahagnes.

Conformément aux dispositions de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993, complétée par les décrets d'applications n° 94-1159 du 26 décembre 1994, n° 95-543 du 4 mai 1995 et n° 2003-68 du 24 janvier 2004, le coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs en conception et réalisation effectuera une mission relative à des opérations de Catégorie II au sens du Code du Travail pour des travaux de Requalification et valorisation de la traversée du bourg de Cahagnes.

3 offres ont été reçues, les résultats des entreprises qui ont été consultées pour ces prestations sont les suivants :

CONSULTATION COORDINATEUR SECURITE PREVENTION SANTE REQUALIFICATION ET VALORISATION DE LA TRAVERSEE DU BOURG						
	Pondération	QUALICONSULT Hérouville-St-Clair		MESNIL SYSTEM Condé sur Vire		APAVE
Phase conception	7,5 heures	1 039,50 €	17 heures	795,00 €	9,8 heures	532,00 €
Phase réalisation	69,5 heures	2 425,50 €	71,75 heures	3 600,00 €	89,6 heures	4 864,00 €
PRIX TOTAL H.T		3 465,00 €		4 395,00 €		5 396,00 €
Note	70%	70%		55,19%		44,95%
QUALIFICATION		Dispose de toutes les qualifications		Dispose de toutes les qualifications		Dispose de toutes les qualifications
Note	30%	30%		30%		30%
TOTAL		100%		85,19%		74,95%

Il est proposé de choisir l'entreprise la moins chère.

Vote pour l'entreprise QUALICONSULT avec un devis de 3 465€ :

➤ Pour : 15 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix,

* Décision modificative : travaux de réfection de voirie ;

Le Maire explique que PBI programme les travaux de voirie tous les 2 ans en fonction du recensement effectué et des priorités. Cette année Cahagnes va bénéficier de travaux sur 3 voies communales (Route des Pommiers, Impasse des Marronniers, lotissement de la Martinière). Les travaux relatifs à l'écoulement des eaux pluviales restent à la charge de la commune.

Les interventions devraient débuter mi-septembre or les crédits inscrits au budget 2026 sur l'opération Voirie communale – réseaux sont insuffisants au regard des devis reçus pour la réalisation des caniveaux et enrobés devant les entrées des habitants impactés.

Il est donc proposé de réaliser un transfert de crédit depuis l'opération Camping Vallée de Craham, soit 8 790€ sur les 10 000€ provisionnés.

Virement de crédits - dépenses d'investissement

INTITULES DES COMPTE	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANT (€)
OP : VOIRIE COMMUNALE - RESEAUX				8 790,00
Réseaux de voirie			2151(21) 120	8 790,00
OP : CAMPING VALLEE DE CRAHAM		8 790,00		
Frais d'études, recherche, développement et frais d'insertion	203(20) 116	8 790,00		
DEPENSES - INVESTISSEMENT		8 790,00		8 790,00

Vote : Pour : 15 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 0 voix

Arrivée de Sandra LEMARCHAND à 20h.

*** Réalisation d'un contrat de prêt transformation écologique d'un montant total de 481 476 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux de rénovation extension de la cantine scolaire en un bâtiment à usage scolaire et associatif ;**

Le Maire rappelle la nécessité de contracter un prêt pour la réalisation des travaux de rénovation de la cantine scolaire. Emprunt inscrit au BP 2026.

Pour le financement de cette opération, le Maire propose de réaliser la demande de prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant de 481 476 €.

Mme MOTUS nous a fait part de son analyse et conseillé un emprunt sur une durée de 30 ans à amortissement constant. Un nouveau rendez-vous a eu lieu avec la Banque des Territoires pour actualiser la proposition d'offre de prêt. Le 1^{er} remboursement aura lieu en février 2027 (estimation 6 700€). Le taux actuel du Livret A est de 2% et est actualisé à la hausse ou la baisse 2 fois par an en février et août. Coût des intérêts annuels : environ 5 000€.

Un courrier argumentaire sur le projet nous a été demandé pour justifier du retard de chantier et bénéficier d'une prise en compte de notre audit énergétique effectué en avril 2023 malgré le délai de principe de 3 ans maximum pour le contrat sollicité.

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Transformation écologique

Montant : 481 476 euros

Durée de la phase de préfinancement : Sans

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,5 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le 1er des emprunts en cours se terminera en 2031.

Les effectifs d'élèves dans les écoles sont en baisse de 12% et prévision à -15% dans les 5 ans à venir. L'inspectrice de secteur, présente à la rentrée ce matin, a suggéré d'étudier l'élargissement du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) pour conserver des effectifs en nombre suffisants sur nos écoles dont les locaux sont fonctionnels, spacieux et en bon état.

La future cantine a la capacité d'accueillir plus d'élèves qu'aujourd'hui. C'est un projet lourd financièrement pour la commune et il convient d'optimiser son utilisation. Peut-être envisager la location de l'extension les week-ends pour apporter des recettes ? Quid du respect des normes d'hygiène.

Vote : Pour : 14 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 1 voix (Laure DENIS)

* Questions diverses

➤ Impayés cantine scolaire 2025/26 : la dette est de 8 113,39€ à ce jour. La Trésorerie effectue les relances auprès des familles mais certaines n'ont rien payé de toute l'année.

Dette la plus basse : 42€

Dette la plus élevée : 1 117,20€

Voir s'il est possible de procéder à des saisies sur salaire.

Accord des membres du conseil pour adresser un courrier nominatif aux 34 redevables quelle que soit la somme due. Juste rappel simple pour les familles ayant une dette inférieure à 100€ car il s'agit peut-être d'un oubli.

Il n'est pas envisagé d'interdire l'accès à la cantine aux enfants des parents concernés. Courriers à envoyer en recommandés.

➤ Adressage : M. et Mme LEVEQUE domiciliés au 30 route de Sept Vents, rencontrent des difficultés de livraison car leur numéro est très loin des précédents.

La numérotation sur cet axe n'est pas métrique car dans la continuité de l'adressage du bourg engagé précédemment. Créer un nouveau point zéro et une nouvelle dénomination de voie à partir de la Route des Chasses a été proposé par la mairie. Cela entrainerait des démarches pour la commune et l'achat de 2 nouveaux panneaux.

Avant de répondre à cette demande, il est demandé de vérifier auprès des services de secours si leur habitation est facile à trouver ou non. Sur l'application Waze ou sur Google, on les trouve sans problème.

➤ Réseaux gaz : GRDF a démarché la commune pour une rencontre afin d'évoquer le passage de canalisations sur la commune en lien avec les projets de méthanisation de Seullines et Sallen et les tracés jusqu'à Coulvain.

Le Maire a déjà fait savoir qu'il était défavorable au passage de canalisations gaz sur la commune. En effet il n'y a pas de possibilité de profiter de ce réseau pour alimenter les bâtiments communaux par exemple. De plus cela nécessiterait de détériorer des voiries en bon état.

Ce sujet doit être débattu à PBI en commission Voiries/Espaces verts. Nous ignorons le positionnement des autres communes concernées.

➤ Vallée de Craham : Madame La Vice-Présidente de PBI, en charge du développement économique et Touristique, accompagnée de son technicien et du Directeur Général des Services doivent venir visiter le camping.

Monsieur le Maire a pris contact avec le camping de Trévières, camping municipal en DSP avec le groupe Only Camp, déjà rencontré. Ce modèle de tourisme vert répond à nos objectifs.

Mme DROUET va nous aider à préparer un appel d'offre, procédure obligatoire.

PBI et l'Office de Tourisme soutiennent ce projet sur le territoire.

La partie du bas avec les étangs va faire l'objet d'une étude avec l'agence de l'eau et le technicien rivières de PBI pour voir les futurs aménagements réalisables et surtout les financements possibles. Réunion prévue le 21 septembre à 10h avec les élus de la commission Vallée de Craham.

Une présentation sera faite au conseil municipal du 29 septembre si le résultat de ce rendez-vous est favorable.

➤ Enquête SDEC énergie : Emmanuel ANGOT a renseigné les éléments de dépenses énergétiques et sera le référent sur ce dossier.

Un audit est suggéré pour les écoles dont le système de chauffage dysfonctionne.

➤ Rentrée scolaire : un point est fait par Karine FRANÇOIS. La fermeture de classe en maternelle est actée. Une réorganisation des classes a été nécessaire. 2 classes de 24 élèves avec des doubles niveaux. 2 élèves rencontrent des troubles autistiques mais les parents n'ont fait aucune démarche auprès de la MDPH dont aucune aide supplémentaire n'est prévue par les services de l'Education Nationale. Le service à la cantine a été compliqué pour ces enfants. Une poussette a été prévue pour le transport d'un des enfants.

L'inspectrice académique présente ce matin, n'a pas proposé de solution. Un point sera fait avec la directrice de l'école en fin de semaine.

Sur 19 arrivées en PS, seulement 5 sont propres. Il y a 34 petits à surveiller à la sieste.

Un renfort de personnel a été prévu pendant 15 jours (Clélia, Lydie) mais ce n'est pas à la commune dont les charges de personnel sont déjà importantes, de suppléer aux manques de moyens de l'Etat. Notre ATSEM part en retraite en avril 2027.

➤ Arrosage pendant la canicule : Jean-Marie MAHIEU a été surpris de l'arrosage du terrain de foot en période de canicule.

Les périodes autorisées d'arrosage ont été respectées selon les arrêtés du Préfet. Il est précisé que l'absence d'arrosage dans certaines communes a généré d'importants travaux de remise en état.

Etudier la faisabilité d'installer des récupérateurs d'eau pour anticiper sur les futures canicules.

➤ Comité de Jumelage : Emmanuelle BEIGNON indique qu'il reste encore quelques places pour le spectacle de l'humoriste Paulo le 16 octobre prochain.

➤ Forum des associations : le 5 septembre de 9h à 13h au gymnase de Villers-Bocage. Distribution du nouveau guide des associations.

➤ Marché des producteurs locaux : jeudi 10 septembre à la Ferme du Moulin.

Séance levée à 21h07.

Procès-verbal approuvé le 29 septembre 2026 et publié sur le site internet le 01 octobre 2026.

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN

Les secrétaires de séance,
Mmes Karine FRANÇOIS et Pascale GASNIER-MENANTEAU.

